

**PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
CAISSE DESJARDINS DU NORD DE SHERBROOKE**

**TENUE LE MARDI 11 AVRIL 2023
À 19 h 30 EN MODE VIRTUEL
POUR L'EXERCICE FINANCIER
Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**

Approximativement 60 personnes en direct et 106 personnes en différé.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue :

Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke. Il présente les personnes qui l'accompagnent : M. Martin Ratté, directeur général et Mme Véronique Lamontagne, présidente du comité Coopération, il est également assisté par Mme Marie-Josée Fleury, conseillère communication et vie associative et Mme Stéphanie Brochu, adjointe à la direction générale. Le président de la Caisse agira comme président d'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins :

Le vidéo d'ouverture du président du Mouvement, monsieur Guy Cormier est présenté.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA :

Le président donne des précisions sur les modes de votation en direct et en différé qui auront lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée pour la répartition des excédents annuels et les ristournes. Il rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période de 4 jours prévue après l'assemblée. Il donne quelques règles de fonctionnement.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices :

Comme il y a de la votation en direct, il mentionne que l'assemblée doit nommer 2 scrutateurs(trices) dont il fait la recommandation :

- Mme Stéphanie Brochu
- Mme Claudia Therrien

Il est proposé par « retiré »

Appuyé par « retiré »

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mesdames Brochu et Therrien comme scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour :

Le président présente l'ordre du jour

Il est proposé par « retiré »

Appuyé par « retiré »

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de la caisse du nord de Sherbrooke du 14 avril 2022.

**Assemblée générale annuelle
Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke**

Considérant que le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse, le président demande une proposition pour son adoption.

Il est proposé par « retiré »
Appuyé par « retiré »

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de la caisse du 14 avril 2022.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

- 3.1 Rapport du conseil d'administration :
Le président présente chacun des membres du conseil d'administration. Une vidéo a été enregistrée par le président pour livrer son message. La Revue annuelle des faits saillants qui présente les orientations et les enjeux de notre caisse a été déposée sur le site internet de la caisse.
- 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques :
Le président mentionne que le conseil d'administration déclare n'avoir constaté aucune situation de conflit d'intérêts et aucun contrat conclu de fournitures de bien ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le code. Cependant, il y a eu une dérogation au niveau de la conformité. La situation est réglée et n'a causé aucun risque pour la Caisse.
- 3.3 Rapport financier :
Suite au visionnement de la capsule des résultats financiers du Mouvement, le président cède la parole au directeur général. Une présentation animée est faite pour la présentation des résultats financiers de la caisse, aucune question n'est adressée.
- 3.4 Présentation des engagements de Caisse dans son milieu :
La présidente du comité Coopération, madame Véronique Lamontagne, débute en précisant que nous travaillons toujours en collaboration avec les autres caisses de Sherbrooke. Nous avons distribué 444 086 \$ grâce au Fonds d'aide au développement du milieu, à cette somme s'ajoutent nos dons et commandites de 92 654 \$, pour un total de 536 740 \$.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une question est adressée sur la baisse des excédents après la ristourne. Le directeur général de la caisse mentionne que ce sont les cotisations à la Fédération que nous devons payer, mais soyez rassurés, car c'est notre contribution pour le bon fonctionnement de notre réseau.

On ne peut pas prévoir si cette variation se produira l'an prochain c'est la variation des marchés qui nous le dira.

Les normes comptables exigent que les instruments financiers dérivés soient comptabilisés à leur juste valeur au bilan de la caisse. Au moment où une transaction de swap est conclue, sa juste valeur est nulle puisqu'elle est conclue à la valeur au marché. Cette juste valeur fluctue ensuite en fonction de l'évolution des taux d'intérêt sur le marché.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés d'une période à une autre sont comptabilisées à l'état du résultat et s'annulent lorsqu'elles sont cumulées sur toute la durée du swap.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

- 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
 Le directeur général présente en premier (vidéo) le scénario de répartition des excédents annuels recommandés par le conseil d'administration.

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			683 k\$
Épargne et placements		0,58	476 k\$
Fonds			318 k\$
Prêts et marges de crédit			1 540 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		601 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		354 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		851 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		35 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			4 858 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Proposé par « retiré »
 Appuyé par « retiré »

Que cette proposition de l'assemblée de la répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 sera soumise au vote après l'assemblée.

Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes



Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			683 k\$
Épargne et placements		0,58	476 k\$
Fonds			318 k\$
Prêts et marges de crédit			1 540 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		601 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		354 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		851 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		35 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			4 858 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

**Assemblée générale annuelle
Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke**

Le directeur général présente le scénario du versement de ristournes, provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

Proposé par « retiré »
Appuyé par « retiré »

Que cette proposition concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes sera soumise au vote après l'assemblée.

- 5.2 Élection des membres du conseil d'administration :
- Le président du comité mise en candidature fait la lecture du rapport du comité mise en candidature aux membres. Il rappelle que le document de présentation des candidatures éligibles a été déposé sur le site internet de la caisse.
- 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection :
Le président du conseil d'administration agira comme président d'élection et Mme Véronique Lamontagne agira comme secrétaire d'élection.
- 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature :
Le président mentionne que le conseil d'administration s'est doté d'un profil collectif enrichi cible en fonction de critères de compétences et de représentativité. Il mentionne également que toutes les candidatures admissibles sont présentées à l'assemblée.
- 5.2.3 Présentation des personnes candidates :
Chaque candidat vient faire une courte présentation de 3 min.
- 5.2.4 Élection par votation (vote différé) :
Le président donne toutes les précisions sur l'exercice du vote.

Dès le 11 avril à minuit, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 15 avril 2023.

- 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
Le président rappelle que les membres seront appelés à voter sur les éléments suivants :
- La répartition des excédents annuels (ristourne).
 - Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristournes.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

7. **PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposition sur la répartition des excédents annuels

La proposition est : Adoptée à majorité Refusée

Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes

La proposition est : Adoptée à majorité Refusée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 18 avril 2023 à 14 h 30.

Dany Brousseau, président

Katia Cyr, secrétaire

Martin Ratté, directeur général